

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 mars 2020

N° 20/014

J-C.Z/C.J/S.A

Objet : Rémunération des personnes participant à des opérations de concours ou d'examens.

L'an deux mille vingt et le six du mois de mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Claude DOMEIZEL.

Présents : M. Gérard AVRIL, Mme Michèle BARRIÈRES, M. Yvon COTTON, M. Alain BODOU, Mme Brigitte BONNET, M. BRUNET, M. Claude DOMEIZEL, M. Jean-Pierre FERAUD, M. Michel GRAMBERT, Mme Geneviève PRIMITERRA.

Absents représentés : M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme BARRIÈRES et Mme Michèle BEGNIS est représentée par M. Yvon COTTON son suppléant.

Absents excusés : M. Marc BONDIL, M. Olivier CICCOLI et son suppléant M. Serge PRATO, M. Jacques DEPIEDS et son suppléant M. Olivier DEPIEDS, M. Robert GUES et son suppléant M. André PASSINI, M. Lucas GUIBERT, Mme Liliane LECONTE et son suppléant M. Bruno POISSONNIER, M. Pierre POURCIN et son suppléant M. Daniel LECORNEC, Mme SURLE Magali.
Mme Violette RENAUX, Payeuse départementale.

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'en 2020, le CIG Petite Couronne et le CDG 04 organisent l'examen professionnel de bibliothécaire principal pour l'ensemble du territoire national. C'est la première fois que notre établissement organise cet examen.

L'épreuve d'admissibilité consiste en un examen d'un dossier de chaque candidat rendu avec le dossier d'inscription avant la date limite de dépôt des dossiers.

Cependant, la rémunération de ce type d'épreuve n'était pas prévue par la délibération du 06 octobre 2017. Il est donc nécessaire de prévoir la rémunération des examinateurs pour ce type d'épreuve.

Le Président propose au Conseil d'Administration de prévoir la tarification de ce type d'épreuve « examen du dossier des candidats » sur la même base que les vacations pour les interrogations orales et pratiques.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°56-585 du 12/06/1956 portant fixation du système général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant à titre d'occupation accessoire soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu la délibération n° 17/030 du 06 octobre 2017 ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

A 11 voix pour :

- ✓ **Modifie**, à compter du 06 mars 2020, le régime de rémunération des personnes participant à des opérations de concours ou d'examens selon le barème proposé tel qu'il figure ci-après :

1) La conception des sujets :

Les épreuves sont de plusieurs types et peuvent être classées comme suit :

Nature de l'épreuve	Définitions
Epreuves sur dossiers	Epreuves de synthèse ou écrits professionnels réalisés à partir d'un ou plusieurs documents en vue de répondre à une problématique donnée.
Epreuves de connaissances	Réponses rédigées à une ou plusieurs questions faisant appel à des connaissances générales ou spécialisées
Epreuves de méthodologie	Epreuves nécessitant la mise en œuvre d'une technique ou d'une démarche raisonnée.
Epreuves techniques	Epreuves nécessitant la mise en œuvre d'une technicité particulière.
Epreuves orales	Epreuves à partir d'un texte ou d'une question

Les critères pris en compte dans le calcul de la rémunération forfaitaire par sujet sont les suivants :

- *complexité de l'épreuve ;*
- *durée de l'épreuve ;*
- *temps de travail passé à la conception ;*
- *niveau d'expertise requis par le concepteur.*

La rémunération s'entend par sujet et doit être divisée par le nombre de concepteurs concernés. Elle est fixée comme suit :

Filières	Intitulé de l'épreuve	Famille d'épreuve	Catégories	Tarif
ADMINISTRATIVE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note administrative	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Réponse 3 à 5 questions	De connaissances	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Commentaire de texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Résumé	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Epreuve de français	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Tableau numérique	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ADMINISTRATIVE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ADMINISTRATIVE	Note administrative	Sur dossier	Toutes catégories	250 €

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20200306-DE 014-DE
Date de télétransmission : 06/04/2020
Date de réception préfecture : 06/04/2020

Filières	Intitulé de l'épreuve	Famille d'épreuve	Catégories	Tarif
TECHNIQUE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Etude de cas	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Rapport	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Résolution d'un cas pratique	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Elaboration d'un Projet/étude	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Vérification des connaissances théoriques	De connaissances	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Vérification des connaissances techniques (<i>rép courtes, tableaux...</i>)	De connaissances	Toutes catégories	250 €
TECHNIQUE	Mathématiques et physique appliquée	De connaissances	A, B et C	250 €
TECHNIQUE	Résumé de texte suivi d'un commentaire	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
MEDICO-SOCIALE	QCM(<i>par question</i>)	QCM	Toutes catégories	2 €
MEDICO-SOCIALE	Note sur dossier	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
MEDICO-SOCIALE	Rapport	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
MEDICO-SOCIALE	Elaboration d'un Projet/étude	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Résolution d'un cas pratique	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Questionnaire à réponses brèves	De connaissances	Toutes catégories	250 €
CULTURELLE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Commentaire portant sur 1 sujet d'ordre général	De connaissances	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Questionnaire (<i>6 à 10 questions</i>)	De connaissances	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	commentaire de texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
CULTURELLE	Résumé	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
ANIMATION	QCM(<i>par question</i>)	QCM	Toutes catégories	2 €
ANIMATION	Série de questions sur la résolution d'un cas pratique	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ANIMATION	Note à partir d'une étude de cas	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ANIMATION	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
ANIMATION	Série de questions sur le fonctionnement et l'organisation des CL	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SPORTIVE	Note de synthèse	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Rédaction d'un rapport	Sur dossier	A, B et C	250 €
SPORTIVE	Rédaction d'un compte rendu	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Elaboration d'un Projet/étude	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SPORTIVE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SPORTIVE	Réponse 3 à 5 questions	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SECURITE	Rédaction d'une note	Sur dossier	Toutes catégories	250 €
SECURITE	Rédaction d'un rapport	Sur dossier	A, B et C	250 €
SECURITE	Questionnaire (6 à 10 questions)	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SECURITE	Composition / dissertation	De connaissances	Toutes catégories	150 €
SECURITE	QCM collectivités et hygiène-sécurité(/question)	QCM	Toutes catégories	2 €
SECURITE	Questions de droit public	De connaissances	Toutes catégories	150 €

SECURITE	Commentaire de texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
----------	----------------------	-----------------	-------------------	-------

Filières	Intitulé de l'épreuve	Famille d'épreuve	Catégories	Tarif
SECURITE	Réponse à des questions à partir d'un texte	De méthodologie	Toutes catégories	150 €
TOUTES FILIERES	Epreuve à partir de documents (documents graphiques, textes, documents visuels notamment)	Orale	Toutes catégories	5 €
TOUTES FILIERES	Epreuve de langue à partir d'un texte (texte + traduction)	Orale	Toutes catégories	150 €
TOUTES FILIERES	Epreuve à partir de question portant sur un domaine spécialisé	Orale	Toutes catégories	5 €
TOUTES FILIERES	Epreuve orale ou pratique (nécessitant une recherche de sujets)	Orale ou pratique	Toutes catégories	150 €
TOUTES FILIERES	Langue : texte + traduction	De connaissances	Toutes catégories	60 €

2) Les réunions de travail :

Les personnes qui apportent leurs contributions aux travaux des commissions ou groupe de travail institués à l'occasion des concours et examens professionnels sont rémunérées selon le barème suivant :

Nature de la prestation	Montant horaire
Commission de reconnaissance de l'expérience professionnelle	24,1 € / heure
Réunion groupe de travail « sujets »	24,1 € / heure
Réunion de péréquation des notes	24,1 € / heure
Test des sujets	24,1 € / heure
Surveillance concours	12 € / heure
Délibération du jury	24,1 € / heure

3) La correction des copies :

Les modalités de rémunération des corrections des copies sont fixées par le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement modifié.

Le calcul de la rémunération des copies se fait suivant les calculs ci-dessous :

Nature de l'opération	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Correction de copies (par copie)	5,20 euros	5,20 euros	4 euros	3,50 euros

Dans tous les cas, si le nombre de copies corrigées est inférieur à 10, les correcteurs percevront un forfait équivalent à la correction de 10 copies.

4) Les interrogations orales et pratiques et l'examen des dossiers des candidats :

Les vacations orales et pratiques ainsi que l'examen des dossiers des candidats sont fixées forfaitairement en prenant en compte les critères suivants :

- Complexité de l'épreuve ;
- durée de l'épreuve ;
- niveau d'expertise requis par le concepteur.

Groupe	Vacation orale ou pratique ou examen des dossiers : <i>journée(8 heures)</i>	Vacation orale ou pratique ou examen des dossiers : <i>demi-journée (4 heures)</i>
Catégorie A +	300 €	150 €
Catégorie A	263 €	131,5 €
Catégorie B	165,5 €	82,75 €
Catégorie C	137,2 €	68,6 €

- ✓ **Dit** que cette délibération **annule et remplace la délibération du 06 octobre 2017 fixant les tarifs et modalités de rémunération des personnes participant à des opérations de concours ou d'examens ;**
- ✓ **Modifie à compter du 6 mars 2020 les tarifs de rémunération des intervenants aux concours et examens professionnels ;**
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 06/03/2020



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.